

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Sens

Correspondant : M. Le Maire, Maire, 100 rue de la République, 89100 Sens, tél. : 03 86 95 67 37, courriel : Marchespublics@grand-senonais.fr

Objet du marché : Le marché a pour objet, la location d'une structure équipée d'une couverture, de lumières et du son, ainsi que les prestations techniques nécessaires à la bonne organisation du festival, édition 2023.

Catégorie de services

Lieu d'exécution : Ville de Sens, 89100 Sens

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : Non
- LOCATION DE MATERIELS DE STRUCTURE, DE LUMIERE ET DE SON AVEC PRESTATIONS TECHNIQUES POUR LE FESTIVAL « MUSICASENS » - ANNEE 2023

Prestations divisées en lots : Non

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 01 juillet 2023

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Sur les fonds de la Ville de Sens - Imputation budgétaire 6188 FEST

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Lorsque le marché lui aura été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Les pièces à produire pour la candidature sont :
 - Le formulaire DC1 (lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.
 - Le formulaire DC2 (déclaration du candidat) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

OU :

- Le DUME - Document Unique des Marchés Européens.

AINSI QUE Les justifications prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

- Critères de sélection des candidats

Qualification du prestataire à réaliser la prestation au vu de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Le document « Attestation sur l'honneur » annexé dûment daté et signé ou tout document équivalent dont la présentation est laissée à la libre appréciation du candidat.

- Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Déclaration indiquant l'effectif global moyen annuel et l'effectif moyen annuel du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose
- 3 références de prestations de nature et d'importance comparables datant de moins de 3 ans en précisant la date, le montant et le destinataire public ou privé

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 09 juin 2023 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAS2309

Renseignements complémentaires : Marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique à prix forfaitaire.

Le marché prend effet à compter de la date de l'accusé de réception du courrier de notification transmis par voie dématérialisée via le profil acheteur « Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté » pour s'achever à la fin des engagements liés à son exécution.

Les prestations débuteront le 1er juillet 2023 pour s'achever au plus tard le 13 juillet 2023 à 23 h 30.

Préalablement à la remise de l'offre chaque soumissionnaire devra se rendre obligatoirement sur le site où doivent s'exécuter les prestations afin de reconnaître les lieux et s'être totalement rendu compte de la nature, de l'importance et des particularités des prestations.

Les modalités sont décrites à l'article 8 du règlement de consultation.

Le certificat de visite, signé par l'acheteur, devra être obligatoirement inséré dans la proposition dématérialisée du soumissionnaire faute de quoi l'offre sera déclarée irrégulière.

L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation, pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

Introduction des recours :

- Recours contractuel devant le tribunal administratif compétent par application de l'article L.551-13 et suivants du code de justice administrative dans un délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

- Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas BP 61616, 21016, Dijon

Téléphone : 03 80 73 91 00

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.ta-dijon.juradm.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon

DIRECCTE À l'attention du CCIRA de Lyon

1 boulevard Vivier Merle, 69443, Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 26 99 28 33

Courriel : ara.ccira@direccte.gouv

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 mai 2023

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=654743&orgAcronyme=e9m>